

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 22 février 2013

Taxe de vente harmonisée (« TVH »)

Le 1^{er} avril 2013, comme les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador, la province de l'Île-du-Prince-Édouard remplacera sa taxe de vente provinciale (TVP) par la TVH. À l'Île-du-Prince-Édouard, la TVH de 14 % associera une composante fédérale de 5 % et une composante provinciale de 9 %.

Le 1^{er} avril 2013, la Colombie-Britannique remplacera la TVH de 12 % par la taxe sur les produits et services (TPS) de 5 %.

Pour les abonnés dont la province indiquée à l'écran des données sur l'utilisateur est l'Île-du-Prince-Édouard ou la Colombie-Britannique, le nouveau taux s'appliquera à tous les droits de dépôt de CDS INC. relatifs aux documents déposés à compter du 1^{er} avril 2013. Les droits de dépôt à la Bourse de croissance TSX dans SEDAR seront également soumis au nouveau taux.

Modifications apportées à la Règle relative aux droits de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »)

Les modifications apportées à la Règle de la CVMO relative aux droits entreront également en vigueur le 1^{er} avril 2013. De plus amples renseignements sur la Règle 13-502 de la CVMO relative aux droits sont disponibles dans le site Web de la CVMO :

http://www.osc.gov.on.ca/documents/en/Securities-Category1/rule_20130131_13-502_unofficial-consolidated.pdf

Dépôts dont la date d'échéance tombe le jour de Pâques, le lundi 1^{er} avril 2013

Le 1^{er} avril 2013 est la date d'échéance pour le dépôt des états financiers des périodes terminées les 30 novembre 2012 et 31 décembre 2012, pour les émetteurs émergents et les autres émetteurs respectivement. Prenez note que le lundi de Pâques n'est pas un jour férié dans tous les territoires du Canada. Ainsi, certaines commissions en valeurs mobilières seront ouvertes le lundi de Pâques, et les dépôts ayant une échéance le 1^{er} avril 2013 devront être transmis à cette date. Veuillez consulter l'Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé), *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2013**, daté du 20 décembre 2012 disponible sur les sites Internet des ACVM.

Mise à jour de codes (version 008.022.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue le 1^{er} avril 2013 afin de modifier le taux de la taxe applicable aux frais payables à CDS INC. et à la Bourse de croissance TSX. Le barème de droits de la CVMO sera également mis à jour pour inclure les nouveaux frais d'adhésion.

Puisque SEDAR sera inaccessible aux fins d'envoi en raison du jour férié du Vendredi Saint, le 29 mars 2013, les déposants sont priés d'envoyer leurs dossiers « Information annuelle » avant le 29 mars pour éviter de perdre tout dossier dont l'état est TMP (provisoire) qui sera supprimé le 1^{er} avril 2013 au moment de la mise à jour de codes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la direction des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

© CDS INC. 2013. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la société CDS INC. conformément aux modalités d'une licence d'exploitation.